

COMMUNE
OSTHEIM



Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Le 17 avril 2026 à 18h30, le Conseil Municipal est réuni en séance ordinaire à la mairie, après convocation en date du 10 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Nicolas KONRADT, Maire

Présents : Nicolas KONRADT, Christophe KETTERER, Laurence ENGEL, Nicolas HAUSS, Caroline JABOVISTE, Jean-Marc WILLIG, David HOUX, Anna DE RUFFRAY, Peggy ZUCKER, Serge DA MOTA, Valérie GRAUER, Anne-Sophie SCHUWER, Mr David RISCH

Excusées : Anne Laure CONUS, Steve GUTHMANN, Thierry DINTZER, Laura GONNACHON, Julien TRIPP, Amandine FROEHLICH,

Procurations : Anne Laure CONUS à Valérie GRAUER, Steve GUTHMANN à David HOUX, Thierry DINTZER à Nicolas HAUSS, Laura GONNACHON à Laurence ENGEL, Amandine FROEHLICH à David RISCH, David RISCH, Conseiller Municipal, est désigné en tant que secrétaire de séance. Il sera assisté du secrétaire de mairie Frédéric SCHMITT.

9. COMMISSION COMMUNALE D'IMPOTS DIRECTS (CCID). DELIBERATION FIXANT LA LISTE DES NOMS EN VUE DE LA NOMINATION DES MEMBRES

Les 6 commissaires et les 6 suppléants de cette commission sont désignés par l'Administrateur Général des Finances Publiques sur une liste de 24 contribuables, outre le Maire, proposée par le Conseil Municipal.

L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par la Direction des Finances Publiques.

Monsieur le Maire propose la liste suivante à l'Assemblée :

Christophe	KETTERER
Laurence	ENGEL
Nicolas	HAUSS
Caroline	JABOVISTE
Jean-Marc	WILLIG
Steve	GUTHMANN
Thierry	DINTZER
David	HOUX
Anne-Raphaëlle	de RUFFRAY
Peggy	ZUCKER
Serge	DA MOTA
Julien	TRIPP
Valérie	GRAUER
Anne-Laure	CONUS
Anne-Sophie	SCHUWER
Laura	GONNACHON

Accusé de réception en préfecture
068-216802520-20260417-DCM-2026-04-9-DE
Date de réception préfecture : 23/04/2026

David	RISCH
Amandine	FROEHLICH
Bernard	KEMPF
Sylvie	GONNACHON
Jean-Claude	LHUBERT
Christiane	AMANN
Christine	MANNY
Marie-Eve	BERGER

Après examen et discussion, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter la proposition ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte y afférent.

Vote à main levée

Nombre de votants : 18	Dont présents : 13	Dont procuration : 5
Pour : 18	Abstentions :	Contre :

Suivent au registre les signatures
des membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
OSTHEIM, le 22 avril 2026

Le Maire,
Nicolas KONRADT



Le secrétaire de séance
David RISCH